

ASSURANCE LOISIRS CONFIANCE M



LES + DE VOTRE ASSURANCE

- **Annulation pour toutes causes justifiées**
- Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle
- Avion manqué
- Garantie Retour impossible incluse
- La Garantie des prix en option
- **Option Protection Sanitaire**
- Une réduction de 20 % à partir de la 4^{ème} personne
- La possibilité de mettre jusqu'à 9 personnes par contrat



LES TARIFS

Tarifs TTC par personne **Conseillés** / Nets

Prix du voyage moyen par personne*	Multirisque "Confiance"	Annulation "Confiance"
Jusqu'à 350 €	34 € 21,40 €	21 € 12,60 €
De 351 € à 700 €	46 € 29,20 €	29 € 17,80 €
De 701 € à 1 200 €	63 € 40,25 €	41 € 25,60 €
De 1 201 € à 2 000 €	82 € 52,50 €	55 € 34,70 €
De 2 001 € à 4 000 €	98 € 63,00 €	63 € 39,90 €
De 4 001 € à 16 000 €**	5,03 % 4,02 %	4,03 % 3,02 %
Option Garantie des prix	+ 15 € + 13 €	-
Option Protection Sanitaire (% sur la prime hors extensions)	+ 30% + 20%	+ 30% + 20%
Réduction Famille / Groupe d'amis	- 20% de la 4 ^{ème} à la 9 ^{ème} personne	

* La prime par personne est déterminée selon le prix moyen du voyage (exemple : 2 adultes à 800 € par personne et 1 enfant à 300 €, soit un prix moyen de 633 € par personne = une prime conseillée de 46 € par personne en Multirisque "Confiance").

** Prime en % du prix du voyage TTC par personne.



INFOS +

Durée maximum du séjour **92 jours**
Nombre d'assurés par contrat **9 personnes maximum**
Territorialité **monde entier** (sauf stipulation contraire)

Toutes les réponses à vos questions

Service Relation Clients du lundi au vendredi, de 9h à 18h

01 73 03 41 01

information@assurever.com

IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ✓ L'option Garantie des prix doit être souscrite simultanément à la Multirisque et uniquement à la réservation du voyage.
- ✓ Sur un même contrat, tous les assurés doivent avoir souscrit la même formule.



VOS GARANTIES EN SYNTHESE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque "Confiance"	Annulation "Confiance"
ANNULATION DE VOYAGE			
- Maladie grave, accident corporel grave ou décès - Annulation en toutes causes justifiées - Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination - Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne - Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne	16 000 € / personne et 40 000 € / événement - Aucune franchise - Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne	■	■
VOL MANQUE			
Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures	Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec	■	■
RETARD AERIEN			
Retard > 4 heures	10 % du montant du voyage (250 € maximum)	■	
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS			
- Vol, destruction totale ou partielle, perte - Franchise uniquement en cas de dommage aux valises - Frais de reconstitution des documents d'identité - Retard de livraison des bagages > 12 heures	2 000 € / personne et 10 000 € / événement 50 € / valise 150 € / personne - Indemnité forfaitaire de 150 € / personne	■	
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR			
- Suite à un retour anticipé - Suite à un rapatriement médical	- Prorata temporis - Valeur du voyage initial	■	
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE			
Capital décès ou invalidité permanente	7 500 € maxi. / personne et 70 000 € maxi. / événement	■	
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER			
- Dommages corporels, matériels et immatériels - Franchise	1 000 000 € maximum / événement 75 € / sinistre	■	
RETOUR IMPOSSIBLE			
- Frais de prolongation de séjour - Franchise	10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits) 1 nuit	■	
ASSISTANCE RAPATRIEMENT			
- Transport / Rapatriement - Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants - Présence hospitalisation - Prolongation de séjour - Frais médicaux à l'étranger - Urgences dentaires - Franchise frais médicaux et urgences dentaires - Rapatriement du corps - Frais funéraires	- Frais réels - Billet retour + taxi - Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) 150 000 € / personne 160 € / personne 30 € / personne / événement - Frais réels 2 500 € / personne	■	
RETOUR ANTICIPE			
- En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel - En cas d'attentat survenant à destination - En cas de sinistre au domicile	- Billet retour + taxi - Billet retour + taxi - Billet retour + taxi	■	
ASSISTANCE VOYAGE			
- Avance de la caution pénale - Prise en charge des honoraires d'avocat - Frais de recherche et de secours en mer et en montagne - Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers - Envoi de médicaments	15 000 € / personne 3 000 € / personne 7 500 € / personne 1 500 € / personne - Frais d'envoi	■	
GARANTIE DES PRIX (avion et bateau)			
- Prise en charge de la hausse du prix du voyage - Seuils de déclenchement	8% du prix du voyage avec un maximum de 200 € / personne et 4 000 € / contrat - Moyen-courrier : 20 € / personne - Long-courrier : 40 € / personne	○	
PROTECTION SANITAIRE			
- Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie - Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19 - Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température	16 000 € / personne et 40 000 € / événement - Franchise de 30 % du montant des frais d'annulation	○	○
- Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie - Retour impossible - Frais hôteliers suite à retour impossible et à mise en quarantaine - Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie - Soutien psychologique suite mise en quarantaine et rapatriement	- Frais réels 1 000 € maxi. par personne et 50 000 maxi. par groupe - Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits) 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne) 6 entretiens par événement	○	

Connectez-vous sur pro.assurever.com

■ Inclus ○ En option



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages

202301L1M2 - 14025 - VOL 2023 - LEC - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.

ASSURANCE LOISIRS SERENITE M



ASSUREVER
assure vos voyages



LES + DE VOTRE ASSURANCE

- **Annulation en cas d'imprévu sans pièce justificative**
- Annulation pour toutes causes justifiées
- Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle
- Garantie Retour impossible incluse
- **Une couverture étendue et adaptée pour les déplacements sportifs ou à thème**
- La Garantie des prix en option
- Une réduction de 20 % à partir de la 4^{ème} personne
- La possibilité de mettre jusqu'à 9 personnes par contrat
- **Option Protection Sanitaire**



LES TARIFS

Tarifs TTC par personne *Conseillés* / Nets

Prix du voyage moyen par personne*	Multirisque " Sérénité "	Annulation " Sérénité "
Jusqu'à 350 €	49 € 31,14 €	34 € 21,78 €
De 351 € à 700 €	67 € 42,84 €	48 € 30,36 €
De 701 € à 1 200 €	92 € 59,22 €	67 € 42,84 €
De 1 201 € à 2 000 €	111 € 71,45 €	82 € 52,85 €
De 2 001 € à 4 000 €	136 € 87,89 €	98 € 62,86 €
De 4 001 € à 16 000 €**	5,53% 4,52%	4,53% 3,52%
Extension Sports et Loisirs	+ 25 € + 16,25 €	-
Option Garantie des prix	+ 15 € + 13 €	-
Option Protection Sanitaire (% sur la prime hors extensions)	+ 30% + 20%	-
Réduction Famille / Groupe d'amis	- 20% de la 4 ^{ème} à la 9 ^{ème} personne	

* La prime par personne est déterminée selon le prix moyen du voyage (exemple : 2 adultes à 800 € par personne et 1 enfant à 300 €, soit un prix moyen de 633 € par personne = une prime conseillée de 67 € par personne en Multirisque "Sérénité").

** Prime en % du prix du voyage TTC par personne.



INFOS +

Durée maximum du séjour **31 jours**
 Nombre d'assurés par contrat ... **9 personnes maximum**
 Territorialité **monde entier** (sauf stipulation contraire)

Toutes les réponses à vos questions

Service Relation Clients du lundi au vendredi, de 9h à 18h

01 73 03 41 01

information@assurever.com

IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ✓ Les extensions Sports et Loisirs, Garantie des prix et Protection Sanitaire doivent être souscrites simultanément à la Multirisque (**ATTENTION** : l'option Garantie des prix doit être souscrite uniquement à la réservation du voyage).
- ✓ Sur un même contrat, tous les assurés doivent avoir souscrit la même formule.
- ✓ **La souscription tardive est interdite.**



VOS GARANTIES EN SYNTHESE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque "Sérénité"	Annulation "Sérénité"	Sports et loisirs
ANNULATION DE VOYAGE				
- Maladie grave, accident corporel grave ou décès - Annulation en toutes causes justifiées - Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination - Annulation en cas de grève du personnel ou de faillite de la compagnie aérienne - Annulation cas imprévu sans justificatifs (plafond de remboursement : 2 500 € / personne) - En cas de défaut ou d'excès de neige - Contre-indication médicale de pratiquer une activité à thème	16 000 € / personne et 40 000 € / événement - Aucune franchise - Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne - Franchise de 20 % de l'indemnité avec un minimum de 150 € / personne - Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne	■	■	
VOL MANQUE				
Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 h	Maxi. 50 % du montant du forfait ou 80 % du vol sec	■	■	
RETARD AERIEN				
Retard > 4 heures	10 % du montant du voyage (250 € maximum)	■		
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS				
- Vol, destruction totale ou partielle, perte - Franchise uniquement en cas de dommage aux valises - Retard de livraison des bagages > 12 heures - Dommages accidentels et vol du matériel de sports ou de loisirs - Franchise - Bris ou vol du matériel de sport personnel (frais de location) - Remboursement en cas de perte ou de vol du forfait d'activité	2 000 € / personne et 10 000 € / événement 50 € / valise - Indemnité forfaitaire de 150 € / personne 1 000 € / personne 10 % du montant indemnisé (50 € minimum) 8 jours (150 € / personne maximum) 300 € / personne (franchise d'1 journée)	■		■
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR				
- Suite à un retour anticipé - Suite à un rapatriement médical - Interruption de l'activité de sports ou de loisirs	- Prorata temporis - Valeur du voyage initial - Prorata temporis (400 € maximum)	■		■
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE				
Capital décès ou invalidité permanente	7 500 € maxi. / personne et 70 000 € maxi. / évén.	■		
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER				
- Dommages corporels, matériels et immatériels (franchise 75 € / sinistre) - Responsabilité civile sport (franchise 150 € / sinistre)	1 000 000 € maximum / événement 300 000 € maximum / événement	■		■
RETOUR IMPOSSIBLE				
- Frais de prolongation de séjour - Franchise d'1 nuit	10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)	■		
ASSISTANCE RAPATRIEMENT				
- Transport / Rapatriement - Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants - Présence hospitalisation et prolongation de séjour - Frais médicaux à l'étranger - Urgences dentaires - Franchise frais médicaux et urgences dentaires - Rapatriement du corps - Frais funéraires	- Frais réels - Billet retour + taxi - Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) 150 000 € / personne 160 € / personne 30 € / personne / événement - Frais réels 2 500 € / personne	■		
RETOUR ANTICIPE				
- En cas d'hospitalisation ou décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel - En cas d'attentat survenant à destination ou de sinistre au domicile	- Billet retour + taxi - Billet retour + taxi	■		
ASSISTANCE VOYAGE				
- Avance de la caution pénale - Prise en charge des honoraires d'avocat - Frais de recherche et de secours en mer et en montagne - Frais de recherche et de secours en mer et en montagne - Frais de secours sur piste de ski balisée - Frais de caisson pour la plongée sous-marine	15 000 € / personne 3 000 € / personne 7 500 € / personne 15 000 € / personne - Frais réels - Frais médicaux à hauteur de 150 000 € / personne	■		■
GARANTIE DES PRIX (avion et bateau)				
- Prise en charge de la hausse du prix du voyage - Seuils de déclenchement	8% du prix du voyage avec un maximum de 200 € / personne et 4 000 € / contrat - Moyen-courrier : 20 € / pers. Long-cou. : 40 € / pers.	○		
PROTECTION SANITAIRE				
- Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie - Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température - Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie - Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie - Frais hôteliers suite retour impossible et mise en quarantaine	16 000 € / personne et 40 000 € / événement - Franchise de 30 % du montant des frais d'annulation - Frais réels 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne) 150 € / nuit (maximum 14 nuits)	○		

Connectez-vous sur pro.assurever.com

■ Inclus ○ En option

20230111M6 - 14026 - v01.2023 - LEC - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, chartes graphiques et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9

